FONDATION
SUISSE COULEUR

Etiquette environnementale I Peintures pour parois intérieures
Sommaire des catégories

Catégorie A représente les peintures diluables à l'eau, sans produits aromatiques, sans label de l'Office Suisse des produits chimiques selon les normes actuelles et libres de composés organiques volatils et semi-volatils (COV et COSV). En outre, elles ne contiennent pas des substances sensibilisantes, ni de substances polluantes ou CMR. Elles se composent à plus de 95 % de matières renouvelables et présentent une très bonne aptitude à l'usage (résistance à l'abrasion humide et taux de contraste ≤ classe 2). Ces peintures répondent ainsi aux plus hautes exigences en termes de respect de l'environnement et de facilité d'application pour l'utilisateur.

Catégorie A- représente les peintures à la chaux, à la colle, à l'argile ou à la caséine. Ces peintures possèdent de très bonnes propriétés écologiques et c'est pourquoi elles font partie de la catégorie A, cependant leur résistance à l'abrasion humide et leur pouvoir couvrant ne sont pas assez élevés. C'est pourquoi ces peintures sont classées dans la catégorie A- et leur taux d'aptitude à l'emploi ne sont pas pris en compte. Les produits se prêtent bien pour des surfaces peu sollicitées tels que les murs de sous-sols ou les plafonds. Les peintures à la chaux sont classées en fonction de ses caractéristiques environnementales positives et leur utilisation historique, en dépit de l'étiquetage avec des symboles de danger dans la catégorie A-.

Catégorie B représente les peintures diluables à l'eau, sans produits aromatiques, sans label de l'Office Suisse des produits chimiques selon les normes actuelles et pauvre en composés organiques volatils et semi-volatils (COV et COSV). En outre, elles ne contiennent pas des substances sensibilisantes, ni de substances polluantes ou CMR. Elles satisfont aux exigences minimales de performance technique (résistance à l'abrasion humide ≤ classe 3 et taux de contraste ≤ classe 2). Vous trouvez les informations exactes sur cela dans le fiche technique du produit. Ces peintures présentent de bonnes propriétés en termes de respect de l'environnement et de facilité d'utilisation.

Catégorie C représente les peintures diluables à l'eau, sans produits aromatiques, sans label de l'Office Suisse selon les normes des produits chimiques actuelles et pauvre en composés organiques volatils (VOC). La teneur autorisée de COV est déterminée dans la directive européenne Decopaint RL 2004/42/EG. Ces peintures satisfont aux exigences minimales de performance technique (résistance à l'abrasion humide ≤ classe 3 et taux de contraste ≤ classe 3). Vous trouvez les informations exactes sur cela dans le fiche technique du produit.

Catégorie D représente les peintures diluables à l'eau, sans produits aromatiques et sans label de l'Office Suisse des produits chimiques selon les normes actuelles. Ces peintures satisfont aux exigences minimales de performance technique (résistance à l'abrasion humide ≤ classe 5 et taux de contraste ≤ classe 4). Pour certaines applications, ces propriétés pourraient être tout à fait suffisantes.

Catégorie E représente les peintures diluables à l'eau, uniquement sans produits aromatiques. Ces peintures satisfont aux exigences minimales de performance technique (résistance à l'abrasion humide ≤ classe 5 et taux de contraste ≤ classe 4).

Catégorie F représente les peintures diluables aux solvants, sans produits aromatiques, sans label de l'Office Suisse des produits chimiques selon les normes actuelles, pauvres en composés organiques volatils (VOC). La teneur autorisée de COV est déterminée dans la directive européenne Decopaint RL 2004/42/EG. L'aptitude à l'emploi ici n'est pas définie. Pour certaines applications comme par ex. l'assainissement de moisissures ce genre spécial de peinture est nécessaire.

Catégorie G représente les peintures diluables aux solvants, qui ne répondent pas aux exigences nommées ci-dessus. Pour des applications spéciales particulières, ces peintures sont tout à fait justifiées.

Fondation Suisse Couleur
Rudolfstrasse 13 · 8400 Winterthur
info@stiftungfarbe.org
052 202 84 71

FONDATION
SUISSE COULEUR

Etiquette environnementale I Peintures pour parois intérieures
FAQ

Pourquoi les critères d'aptitude à l'emploi ne s'appliquent pas pour tous les produits ?
Ces critères ne s'appliquent que de façon limitée pour les peintures à la colle, à la glaise ou à la caséine, car ces produits ne remplissent les exigences techniques que de façon partielle. Ces produits ne devraient pas être utilisés pour des surfaces très sollicitées, mais se prêtent pour des surfaces moins sollicitées comme les murs de sous-sols et les plafonds. En raison de leur propriétés écologiques favorables ils sont classés dans la catégorie A, à condition qu'ils remplissent les exigences de catégorie A jusqu'à l'aptitude à l'emploi. L'aptitude à l'emploi n'a pas besoin d'être prise en compte pour les couches de fond.

Ne puis-je exécuter des travaux de peinture qu'avec des peintures de la catégorie A ?
Non, tous les produits de chaque catégorie ont leur raison d'être. Un produit de la catégorie A se prête pour la peinture d'un mur à l'intérieur „normal". Mais dans des cas difficiles de supports en mauvais état ou endommagés, souvent une peinture de la catégorie A ne fera pas l'affaire. Pour de tels cas spéciaux les produits des catégories plus basses suffiront largement.

Ce qui peut arriver si j'utilise un produit F ou G ?
Les produits des catégories F ou G contiennent des solvants. Ils s'évaporent lors du séchage de peinture et viennent dans l'air ambiant. Solvants polluent l'air intérieur et de l'environnement et peuvent être nocifs. Produits de la catégorie F contenaient contrairement à la catégorie G pas de solvants aromatiques. Ils sont donc moins odorantes et un peu mieux respectueux de l'environnement et de la santé. Lorsque vous travaillez avec des peintures à base de solvants, l'utilisation de gants est recommandée pour éviter le contact de la peau avec des solvants. En outre, les chambres doivent être ventilées suffisamment longue avant qu'ils sont utilisés à nouveau.

Pour quelle application se prête un produit de la catégorie F ?
Les peintures aux solvants comme dans la catégorie F se prêtent surtout pour des applications spéciales. Un domaine d'application important de solvant est couleurs mates basés aux propriétés isolantes. Dans certains cas, les amorces à base de solvants doivent être utilisées pour des opérations souterraines à consolider sûr. Il y a d'autres produits spéciaux, dans lequel une certaine quantité de solvant pour des raisons techniques ne peut pas être levée.

Je veux des produits sans conservateurs chimiques. Y at-il de tels produits avec l'Etiquette environnementale ?
De nombreux produits de la catégorie A ne contiennent pas de conservateurs chimiques. En particulier, les peintures de silicates et les peintures en émulsion de silicate peuvent être fabriquées sans conservateur. Aussi les peintures à la chaux ne contiennent aucun agent de conservation. Des produits à base de solvant ne contiennent également pas de conservateurs chimiques, mais les solvants organiques (COV).

Je ne veux pas utiliser des produits dangereux. Est-ce pour toutes les applications des produits classés correspondants?
Pour la plupart des domaines d'application il existe des produits qui ne contiennent pas de substances dangereuses. Cependant, il y a des exceptions comme l'élimination de la moisissure, où l'utilisation de produits à base de solvant est justifiée. Le remplacement par un produit qui est diluable à l'eau peut dans un tel cas être difficile voire même impossible.

Mon peintre est dans la rénovation de mon appartement sur l'utilisation d'un solvant à base de couleur mate de la catégorie F. Puis-je demander qu'il utilise une catégorie de produit A ?
Demandez à votre peintre pour les raisons de cette utilisation. Parfois, le sol est inégal ou le procurer sont déjà nombreuses couches de couleurs anciennes avant, qu'il est logique d'utiliser une produit de la catégorie F. Dans les substrats normaux sans problèmes particuliers souterrains souvent les produits de la catégorie A peuvent être utilisés.

Sont des produits de la catégorie A beaucoup plus chers que les produits de la catégorie B ou C ?
Malheureusement, cette question ne peut être répondue en général. S'il vous plaît vérifiez auprès de votre revendeur peintre ou couleurs.

Fondation Suisse Couleur
Rudolfstrasse 13 · 8400 Winterthur
info@stiftungfarbe.org
052 202 84 71

FONDATION
SUISSE COULEUR

Etiquette environnementale I Peintures pour parois intérieures
Glossaire

Diluable à l'eau ➔ L'eau sert de solvant et diluant

Diluable aux solvants ➔ Solvants organiques sert de solvant et diluent

COV = composés organiques volatils

COSV = composés organiques semi volatils

Substances sensibilisantes ➔ Substance qui déclenche par le système immunitaire des réactions d'hypersensibilité. La réaction d'hypersensibilité du système immunitaire est appelée réaction allergique

Substances dangereuses pour l'environnement ➔ Substances ou préparations , qui sont elles-mêmes ou leur produits de conversion susceptibles de modifier l'équilibre naturel de l'eau, le sol ou l'air et le climat, la faune et la flore ou les microorganismes et mettre en danger l'environnement de façon immédiate ou différée.

Substances CRM = cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques

Liberté d'étiquetage ➔ Non labellisés selon la législation Suisse des produits chimiques en vigueur, cela signifie que la substance ne doit pas porter un label de matières dangereuses.

ppm = parts per million ➔ le terme anglais parts per million représente le nombre 10^{-6} et est utilisé dans la science pour la millionième partie ainsi que le pourcentage (%) pour la centième partie. Cette mesure de contenu est utilisé pour de très petites quantités.

Produits aromatiques ➔ composés organiques avec au moins un anneau aromatique dans la structure de la formule. Les solvants aromatiques (par ex. Benzol, Toluol, Xylol) sont nocifs à la santé par absorption par la peau, les voies respiratoires et polluantes pour l'eau.

Ressources renouvelables ➔ Matières premières organiques issues de la production agricole et forestière ou de minéraux (inorganique) matières premières provenant de minéraux et roches qui se trouvent dans la nature et dans l'eau. Ces matières premières sont disponibles en quantité pratiquement inépuisables.

Aptitude à l'emploi ➔ L'aptitude à l'emploi représente la durabilité et la consommation de matériel d'une peinture. Pour les peintures murales les propriétés de résistance à l'abrasion humide sont déterminantes pour la durabilité et le taux de contraste de la consommation de matériel.

Résistance à l'abrasion humide ➔ La capacité de nettoyage avec une éponge humide. L'abrasion d'une peinture est mesurée en frottant 200 fois d'avant en arrière sur la peinture avec un tissu humide bien défini. La norme 13300 distingue 5 classes, dont la classe 1 offre le meilleur résultat et la classe 5 le plus mauvais. Des peintures murales avec une résistance à l'abrasion de la classe 2 ou mieux sont recommandées surtout pour des pièces très sollicitées telles par ex. Le couloir, la cuisine, la salle de bains ou une chambre d'enfant.

Taux de contraste ➔ L'opacité d'une peinture détermine si une peinture doit être appliquée une ou plusieurs fois pour obtenir la couverture complète du support. Pour définir l'opacité, une certaine épaisseur de couche de peinture est appliquée sur une carte de contraste (carte Noire-blanche). Après un certain temps de séchage le taux de contraste entre le fond blanc et le noir est mesuré. La norme 13300 divise le pouvoir couvrant en 4 catégories, dont la classe 1 offre la meilleure qualité. Le taux de contraste est dans le cas de l'étiquette environnementale indiqué avec un taux imposé de consommation de 7.5 m^2.

Durée d'ouverture ➔ Les peintures à l'eau sont susceptibles d'être attaquées par des microorganismes. Pour éviter une infestation durant le stockage dans le récipient (bidon) il faut rajouter ce qui s'appelle des biocides à la peinture.

Biocides ➔ Des produits chimiques très actifs qui empêchent la croissance des micro-organismes.

Fondation Suisse Couleur
Rudolfstrasse 13 · 8400 Winterthur
info@stiftungfarbe.org
052 202 84 71